

Formation en alternance pour les infirmiers

Elle permet la construction des 6 compétences requises pour l'exercice du métier d'ostéopathe (BO Santé n°2014/11 du 15 décembre 2014) :

- évaluer une situation et élaborer un diagnostic ostéopathique
- concevoir et conduire un projet d'intervention ostéopathique
- réaliser une intervention ostéopathique
- conduire une relation dans un contexte d'intervention ostéopathique
- analyser sa pratique professionnelle et utiliser des bases de données actualisées
- gérer un cabinet.

La formation présente **7 DOMAINES d'enseignement** constitués d'unités d'enseignement (UE) et la réalisation d'un travail d'études et de recherche (TER) soutenu oralement en fin de formation (BO Santé n°2014/11 du 15 décembre 2014). A noter que certains cours des domaines 1 et 2 sont réalisés en FOAD (e-learning). Les contenus et volumes horaires présentés ci-dessous concernent les infirmiers DE exclusivement :

DOMAINE 1

SCIENCES FONDAMENTALES – 268 h

- UE 1-1 : Biologie cellulaire, biologie moléculaire, biochimie
- UE 1-3 : Histologie, embryologie, génétique
- UE 1-4 : Biophysique et biomécanique
- UE 1-6 : Anatomie et physiologie du système nerveux
- UE 1-7 : Anatomie et physiologie du système musculo-squelettique
- UE 1-9 : Anatomie et physiologie des systèmes digestif, endocrinien, génito-urinaire

DOMAINE 2

SÉMILOGIE DES ALTÉRATIONS DE L'ÉTAT DE SANTÉ – 202 h

- UE 2-2 : Examens paracliniques
- UE 2-4 : Sémiologie des affections du système nerveux
- UE 2-5 : sémiologie des affections du système musculo-squelettique
- UE 2-6 : Sémiologie des affections du système cardio-vasculaire et respiratoire
- UE 2-7 : Sémiologie des affections du système digestif et endocrinien
- UE 2-8 : Sémiologie des affections du système génito-urinaire
- UE 2-9 : Sémiologie des affections du système tégumentaire et sensoriel
- UE 2-12 : Sémiologie des affections pédiatriques
- UE 2-14 : Sémiologie des affections du sportif

DOMAINE 3

SCIENCES HUMAINES, SCIENCES SOCIALES, GESTION ET DROIT – 16 h

- UE 3-4 : Législation

DOMAINE 4

OSTÉOPATHIE : FONDEMENTS ET MODÈLES – 120 h

- UE 4-1 : Les modèles conceptuels de l'ostéopathie
- UE 4-2 : Les fondements des diagnostics et traitements ostéopathiques
- UE 4-3 : Le raisonnement et la démarche clinique ostéopathique

DOMAINE 5

PRATIQUE OSTÉOPATHIQUE – 933 h

- UE 5-1 : Anatomie palpatoire
- UE 5-2 : Palpation ostéopathique
- UE 5-3 : Méthodes et moyens du diagnostic d'opportunité
- UE 5-4 : Mise en œuvre des moyens de diagnostic et de traitements
- UE 5-5 : Apprentissage des moyens de diagnostic, des traitements ostéopathiques et des techniques appropriées – Région appendiculaire inférieure
- UE 5-6 : Idem – Région lombo-pelvi-abdominale
- UE 5-7 : Idem – Région thoraco-scapulaire

DOMAINE 5

Suite

- UE 5-8 : Idem – Région appendiculaire supérieure
- UE 5-9 : Idem – Région cervico-céphalique
- UE 5-11 : Diagnostic d'opportunité – Conduite à tenir en consultation

DOMAINE 6

MÉTHODES ET OUTILS DE TRAVAIL – 12 h

- UE 6-2 : Méthodologies de recherche documentaire et d'analyse d'articles

DOMAINE 7

DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DE L'OSTÉOPATHE – 110 h

- UE 7-1 : Évaluer une situation et élaborer un diagnostic ostéopathique
- UE 7-2 : Concevoir et conduire un projet d'intervention ostéopathique
- UE 7-3 : Réaliser une intervention ostéopathique et conduire une relation dans un contexte d'intervention ostéopathique

TRAVAIL D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE – Guidance – 12 h

FORMATION PRATIQUE CLINIQUE : 700 h pour les infirmiers

Dans le cadre de la clinique interne, le processus d'apprentissage clinique se déroule sur les 4 années de formation avec un encadrement rigoureux, rapproché et individualisé, réalisé par des praticiens tuteurs, enseignants ostéopathes à l'IFSO-Rennes. Il respecte la progression suivante :

- **L'OBSERVATION** permet de découvrir les activités de l'ostéopathe et les différents aspects du métier ; elle se réalise pour la plupart du temps en stage externe mais également lors de la clinique interne pour découvrir les procédures et le fonctionnement de la clinique interne et découvrir la démarche ostéopathique.
- **LES APPRENTISSAGES PROGRESSIFS** se déroulent uniquement dans la clinique interne sous la responsabilité de l'enseignant ostéopathe « responsable des cliniques » et des tuteurs. Ils se déroulent essentiellement en 2^{ème} année et début de 3^{ème} année. Les étudiants sont mis en situation de soin partielle et contrôlée.
- **L'OBSERVATION ET LES APPRENTISSAGES PROGRESSIFS** représentent 400 h pour les infirmiers.
- **LA MISE EN RESPONSABILITÉ** commence dès la fin de la 3^{ème} année et se déroule essentiellement en 4^{ème} année. Chaque étudiant doit avoir réalisé au minimum **100 CONSULTATIONS EN RESPONSABILITÉ** dans la clinique interne et **50 AUTRES CONSULTATIONS EN RESPONSABILITÉ** sont effectuées sur des lieux externalisés.



www.bretagne-osteopathie.com



Bretagne Ostéopathie SARL - Parc Monier - Bât Artémis
167A, Rue de Lorient • 35000 RENNES
Tél. : 02 99 36 81 93 • Fax : 02 99 38 47 65
contact@bretagne-osteopathie.com

CODE APE 8559A - N° Siret 504 423 302 00026

Agrément Ministériel N° 2015-07 - Déclaration d'activité enregistrée
sous le n°53350846435 auprès du préfet de la région Bretagne
(Ce n° ne vaut pas agrément de l'état).